
Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Cote du document: EB 2025/145/R.21/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6 d)

Date: 22 août 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Hansdeep Khaira

Responsable principal de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: h.khaira@ifad.org

Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

A. Contexte

1. Le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 vise à offrir une vue d'ensemble de l'impact au niveau de l'institution et des progrès obtenus par le FIDA au regard des principaux objectifs institutionnels de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Cet exercice d'évaluation de l'impact traduit l'ambitieux objectif du FIDA de rendre compte des impacts au niveau de l'institution. Pour réaliser cet objectif, le rapport présente une méta-analyse des évaluations de l'impact dans le cadre de FIDA12 et une projection de cet impact sur l'ensemble du portefeuille du FIDA, à partir d'un échantillon de 16 projets. Trois grands processus ont été utilisés pour garantir la validité des estimations fournies dans le rapport: i) la sélection des projets faisant l'objet d'une évaluation de l'impact; ii) le calcul des impacts au sein de chaque évaluation; et iii) la projection de l'impact sur le portefeuille à partir de l'échantillon. Les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA constituent une brève appréciation de la qualité méthodologique de ces processus. Elles portent en particulier sur: i) les améliorations par rapport à l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11; ii) les problèmes rencontrés; iii) les perspectives pour FIDA13.

B. Améliorations

2. Eu égard à celui de FIDA11, le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 présente un certain nombre d'améliorations en ce qui concerne l'échantillonnage, l'estimation et la projection des impacts au niveau de l'institution. La principale amélioration est l'adoption d'un échantillonnage aléatoire stratifié en fonction des cinq régions géographiques du FIDA pour sélectionner les projets qui font l'objet d'une évaluation de l'impact. Cette méthode accroît la représentativité de l'échantillon, permettant ainsi une meilleure projection de l'impact au niveau institutionnel à partir de l'échantillon. En outre, durant FIDA12, le Fonds a mis en œuvre la réplique automatique, de sorte que les résultats présentés dans le rapport sont facilement reproductibles. L'adoption de ce processus supplémentaire de contrôle qualité et de transparence devrait réduire les erreurs et améliorer la qualité des évaluations de l'impact. Enfin, troisième amélioration majeure, la présentation de la méthode du rapport est beaucoup plus claire.

C. Problèmes

3. Malgré les grandes améliorations par rapport à FIDA11 dont fait état le rapport, des problèmes subsistent quant à la qualité de l'agrégation et de la projection des évaluations de l'impact voulues pour rendre compte de cet impact au niveau de l'institution. En particulier, l'approche méta-analytique de l'agrégation et de la projection est fragilisée par deux choix méthodologiques sous-optimaux: i) l'assimilation des hausses de revenu agricole à des augmentations de revenu global; ii) un décalage entre le nombre de bénéficiaires utilisé pour estimer l'impact et les types de programmes dont l'impact est évalué. Ces points sont développés plus loin.
4. **Retenir le revenu sectoriel au lieu du revenu brut ou net.** Dans de nombreux cas, la variation du revenu sectoriel, et non du revenu brut ou net, est utilisée pour déterminer l'évolution du revenu. Ainsi, il est écrit dans le rapport: « Le FIDA a produit des impacts porteurs de transformation – définis par une hausse des revenus supérieure à 50% – dans 7 des 16 projets évalués, dépassant largement l'impact moyen de 34% ». De plus, il est expliqué dans la note de bas de page 2 que le type de revenu pris en compte différait d'un projet à l'autre en fonction de l'orientation de ce dernier.

Par exemple, si le projet était axé sur l'élevage, le revenu étudié était celui tiré de l'élevage, et si le projet n'était axé sur aucune filière particulière, c'est le revenu brut qui a été retenu.

5. Le principal inconvénient de cette méthode est que des projets antérieurs du FIDA ont eu pour effet de modifier la composition du revenu des bénéficiaires (par exemple, en faisant croître la part de revenu agricole), sans pour autant faire augmenter le revenu brut ou net. Il est évident qu'une modification de la composition du revenu peut avoir un impact positif; la diversification des sources de revenus peut notamment améliorer la résilience aux chocs dans d'autres activités rémunératrices. Toutefois, ce type de changement peut aussi être négatif. Par exemple, si un individu doit travailler plus d'heures pour gagner le même revenu, c'est-à-dire s'il consacre plus de temps à la production agricole, la productivité de son travail a en réalité baissé. Dans tous les cas, la hausse d'un revenu sectoriel ne se traduit pas nécessairement par la hausse du revenu brut ou net, laquelle aurait un effet positif incontestable sur les ménages.
6. L'utilisation du revenu sectoriel (plutôt que brut) pour déterminer l'évolution du revenu du ménage n'est pas optimale, mais celle du revenu brut présente aussi des défauts. Pour exercer leur profession sous le statut d'indépendant, les producteurs agricoles doivent acheter un large éventail d'intrants (engrais, semences, équipement, par exemple). Or, d'après l'expérience acquise par IOE, lorsqu'un producteur est interrogé sur son revenu brut dans le cadre d'une enquête auprès de petits producteurs agricoles, il déclare généralement le prix de vente de sa récolte plutôt que son revenu brut ou net. Par conséquent, même le revenu brut n'est pas forcément un indicateur fiable pour connaître l'évolution du revenu net. Il serait plus précis d'utiliser systématiquement le revenu net et, seulement en l'absence de données disponibles, le revenu brut. Cela étant, il faut reconnaître que collecter le revenu net ou inférer ce dernier peut s'avérer chronophage et coûteux. Il est toutefois important de souligner que l'utilisation du revenu sectoriel ou brut présente des inconvénients, qui se trouvent amplifiés lorsque les données sont ensuite utilisées pour agréger les résultats.
7. **Le nombre de personnes qui ont connu des changements positifs grâce aux programmes du FIDA est surestimé dans le rapport.** Le nombre de participants aux programmes dans l'ensemble des 102 projets, autrement dit les données relatives à la portée, s'élève à 64,5 millions d'après le rapport. Ces données sont ensuite utilisées pour estimer le nombre de bénéficiaires dont la situation se serait améliorée grâce au FIDA. Il est ainsi précisé que: « Les investissements conjoints du FIDA et de ses cofinanceurs, qui totalisent 6,8 milliards d'USD au cours du cycle couvert par FIDA12, ont permis à environ 49 millions de participants de voir leur revenu augmenter d'au moins 10% ». Cependant, les données relatives à la portée ne sont pas assez fines pour donner une estimation précise, parce qu'elles ne renseignent pas sur les composantes du projet auxquelles les participants ont effectivement pris part.
8. En général, les évaluations de l'impact privilégient les activités à forte valeur ajoutée et ne sont donc pas pleinement représentatives des impacts sur l'ensemble des individus touchés par l'action du FIDA et enregistrés comme tels. Les programmes du FIDA sont souvent multidimensionnels et holistiques, comprenant des interventions sur l'ensemble d'une filière ou plusieurs formes de soutien destinées à certains agriculteurs. Les interventions peuvent aller d'une simple formation d'une demi-journée à des activités d'infrastructure de grande envergure. Bien évidemment, l'ampleur de l'impact de ces deux exemples d'interventions est très différente. Or, pendant longtemps, de nombreuses évaluations de l'impact du FIDA se sont concentrées sur les participants à des interventions de grande envergure au sein d'un projet, plutôt que sur ceux bénéficiant d'interventions plus modestes.

9. Les données relatives à la portée sont destinées à être exhaustives: l'idée est de comptabiliser toutes les personnes qui ont bénéficié d'un programme du FIDA, et pas seulement celles qui ont participé à un programme à forte valeur ajoutée. Par conséquent, ces données portent sur tous les individus qui ont pris part à une quelconque composante d'un projet, y compris ceux qui auraient uniquement eu un bref entretien dans le cadre de services de vulgarisation appuyés par un programme ou assisté à une formation d'une demi-journée.
10. Même si une petite partie seulement des bénéficiaires obtient des avantages très importants – bénéficiaires qui sont ceux étudiés dans les évaluations de l'impact – la projection réalisée dans le rapport repose sur l'hypothèse que tout l'univers des participants a bénéficié de ces grandes interventions dont l'impact a été évalué. Ceci laisse penser que les calculs du nombre de personnes qui ont vu leur situation s'améliorer présentés dans le rapport surestiment l'impact au niveau de l'institution. Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les individus bénéficient des programmes du FIDA sans savoir combien d'entre eux ont bénéficié des activités dont l'impact a été évalué et combien ont participé aux composantes du projet dont l'impact n'a pas été évalué.
11. **Les évaluations de l'impact pourraient présenter d'importants biais.** IOE a examiné quatre rapports d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 et les constatations laissent penser que le calcul de l'impact par le FIDA pourrait être entaché d'une erreur méthodologique importante. L'estimation de l'impact dans les rapports en question repose sur des équations qui contiennent des variables post-intervention. La présence de telles variables dans les évaluations de l'impact peut compromettre la fiabilité des estimations. Il est difficile de déterminer tant l'ampleur que la direction des biais (certains impacts étant sous-estimés, d'autres, surestimés, et d'autres encore, à peu près corrects). Ce problème peut avoir un effet sur l'estimation globale des impacts au niveau de l'institution, mais aussi sur une part importante des statistiques citées comme exemples d'impact dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12. Il convient de noter que, compte tenu du délai imparti, IOE n'a pu examiner que quatre évaluations de l'impact sur les 16 utilisées dans le rapport, ce qui limite la représentativité de l'échantillon. Cependant, sachant que ce problème est ressorti dans les quatre évaluations examinées, il est nécessaire de le garder à l'esprit dans les futures évaluations.

D. Perspectives

12. Le rapport indique qu'à l'avenir, les évaluations de l'impact seront tournées vers l'apprentissage. IOE accueille avec une grande satisfaction cette évolution qui réorientera l'accent porté sur la reddition de comptes vers l'apprentissage et offrira la possibilité d'améliorer la qualité des évaluations de l'impact au cours de FIDA13. Par exemple, en sélectionnant les projets sur la base de leur contenu, le FIDA pourra préparer l'évaluation de l'impact dès le démarrage des projets. De cette façon, il pourra collecter suffisamment de données de référence, notamment sur les personnes interrogées appartenant au groupe témoin et au groupe cible, en fonction des lieux où devrait se dérouler le projet. Ceci n'avait pas été possible jusqu'à présent, sauf à de rares exceptions.
13. La collecte de données de références améliorerait considérablement la qualité de l'évaluation de l'impact au FIDA. En effet, en parvenant à collecter des données de référence et des données finales, les équipes chargées des évaluations de l'impact pourraient utiliser des méthodes d'évaluation plus fiables, comme les doubles différences, l'analyse combinant doubles différences et méthode d'appariement ou encore l'utilisation de données de référence sur les répondants, recueillies sans faire appel à leur mémoire, dans les méthodes d'appariement existantes.

E. Conclusions

14. Le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 présente des avancées notables par rapport à celui de FIDA11, même si des problèmes d'exécution demeurent. Parmi les améliorations, il convient de souligner la mise en œuvre d'un examen par les pairs, la réplication automatique et la clarté de la présentation de la méthodologie du rapport. De plus, l'échantillonnage aléatoire stratifié des projets qui font l'objet d'une évaluation de l'impact renforce fortement la confiance que les lecteurs peuvent avoir dans la capacité du rapport à projeter les résultats au niveau de l'ensemble du portefeuille du FIDA.
15. Cependant, le rapport pâtit de deux grands problèmes. Premièrement, la méta-analyse repose sur une méthode de sélection des variables d'effet direct pour calculer les impacts au niveau institutionnel sur le revenu qui, dans de nombreux programmes, reflète davantage l'évolution de la composition du revenu et que l'amélioration effective du revenu. Deuxièmement, la projection de l'impact global est réalisée sur l'ensemble des personnes touchées, alors que les impacts estimés concernent un ensemble plus restreint de participants, ce qui conduit à surestimer l'impact au niveau de l'institution.
16. IOE salue la réorientation vers l'apprentissage des évaluations de l'impact au FIDA durant FIDA13. Non seulement cette évolution est importante sur le plan stratégique, mais elle offre des possibilités d'amélioration de la mise en œuvre des évaluations de l'impact.